



Rappel Installations

Nous avons constaté que certains étudiants consommaient des boissons alcoolisées dans l'enceinte même des équipements sportifs mis à leur disposition.

Nous rappelons à tous que le règlement intérieur oblige les usagers à respecter l'état de propreté des différents locaux et qu'il est interdit :

- de vendre ou consommer de la nourriture et des boissons alcoolisées ;
- de fumer ;
- de jeter des détritrus ;
- de laisser pénétrer des animaux, mêmes tenus en laisse (sauf les chiens " guide-d'aveugle ") sur les installations sportives.

Il est également rappelé que dans toutes les installations s'applique le plan « VIGIPIRAT ». Veuillez respecter les consignes de sécurité ainsi que les horaires de fermeture.

Par avance, nous vous remercions de communiquer ce rappel à vos étudiants afin de veiller à l'application de ces règles élémentaires.

La Ligue Sud – FFSU Nice